

AFFAIRES DIVERSES :

Fait

1°) NOMINATION d'un second PREPOSE SURVEILLANT SANITAIRE

Le MAIRE attire l'attention des Membres du Conseil sur le fait qu'actuellement un seul Agent sanitaire est en service, c'est l'Agent VALLANT.

Seulement, l'abatage se faisant à Saint-Denis et dans les écarts, il ne peut malgré son dévouement assurer son service avec toutes les garanties nécessaires.

C'est pourquoi la nomination d'un deuxième agent sanitaire est indispensable.

Cet agent sera recruté par concours, il subira un stage à la suite duquel il sera nommé s'il satisfait à l'examen qu'il devra subir.

A l'unanimité le recrutement d'un deuxième Agent sanitaire est adopté.

Fait
2°) PROJET ouverture de DEUX CLASSES à MONTGAILLARD

Le MAIRE. - Je vous donne lecture de la lettre que m'adresse M. Amand GRONDEIN, propriétaire à Montgaillard.

Amand Grondein - Propriétaire à Montgaillard
à Monsieur le SENATEUR-MAIRE de la Commune de
- SAINT-DENIS -

Monsieur le Sénateur-Maire,

Comme suite à votre demande j'accepte de louer à la Commune de Saint-Denis ma maison située à Montgaillard et destinée à servir d'école pour les enfants de la localité.

La maison comprend cinq pièces, devant une grande cour avec eau.

Le loyer annuel serait de 100.000 Frs.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

Signé: A. GRONDEIN.

3°) CONSTRUCTION d'un TROTTOIR PROMENADE: Place Sarda Garriga

Le MAIRE demande au Conseil d'approuver le marché passé avec la SEGEFOM pour l'édification d'un trottoir en couleur en bordur de la mer, Place du Barachois, longueur: 170 mètres - largeur: 3 mètres

Le trottoir sera réservé pour la promenade. Le montant du devis est de DEUX MILLIONS de francs CFA (2.000.000 de Fcs) CFA).

Après discussion le marché est adopté à l'unanimité.

Mme AMELIN demande la parole et déclare que jusqu'à maintenant rien n'a été fait en ce qui concerne l'égoût du Butor.

Le MAIRE. - La construction de cet égout fait partie des travaux d'assainissement de la Ville pour lesquels je viens de vous demander l'autorisation de contracter un emprunt de 10.000.000 de Fcs CFA avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

M. LAPIERRE prend à son tour la parole et demande au Maire ce qu'il envisage pour freiner la vitesse des automobilistes en Ville.

Il estime qu'on ne peut tout réaliser à la fois, mais il attire l'attention du Maire sur cette question.

Le MAIRE. - Mon Collègue, j'avais envisagé de supprimer l'usage du klaxon. Automatiquement les automobilistes seront dans l'obligation de ralentir aux carrefours. Je sais que l'application de cette mesure présentera quelques difficultés. Je discuterai de la question avec Monsieur le Commissaire Central et ensemble nous verrons la mise en application de cette mesure.

D'autre part l'arrêté comme beaucoup d'autres ne portera ses fruits que si la police le fait respecter. Tout est là.

M. LAPIERRE. - Je partage entièrement votre avis Monsieur le Maire.

Je soumetts cette proposition à vos délibérations. Si vous l'adoptez dans un mois, deux classes peuvent être aménagées et les tout petits de la localité n'auront plus ~~xxx~~ des kilomètres à parcourir pour se rendre aux écoles de Saint-François, ou de Saint-Denis. Il y a également un logement pour la Directrice et une cour spacieuse pourvue d'une prise d'eau.

La proposition de Monsieur GRONDEIN a été soumise au Service des Domaines qui a estimé la valeur locative à 96.000 Frs par an; ce qui est accepté par le propriétaire.

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, est-ce que cette location donne lieu à l'établissement d'un contrat?

Le MAIRE. - Non, c'est sur simple location verbale, ce qui nous permettra lorsque l'Ecole prévue sera construite de rendre sans difficulté la maison à M. A. GRONDEIN.

Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.